Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-215602525-20260305-2026_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune du TOUR DU PARC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M MOUSSET, Maire de 18h30 à 18h40 (délibérations n°2026-01 à n°2026-02), sous la présidence de Mme TOQUER de 18h40 à 19h10 (délibérations n°2026-03 à n°2026-08) et sous la présidence de Mr MOUSSET, le Maire, de 19h10 à 19h35 (délibération n°2026-09 à n°2026-24).

Date de convocation du conseil municipal : mardi 17 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de votants : 13
Présents : Mme TOQUER, Mme RENARD, Mr CRESPIN, Mr DUFOUR, Mr OMEYER, Mme VAILHEN, Mme LE JOUBIOUX, Mme LAMOUREUX, Mme BASTILLE, Mr JADE, Mme OLLIVIER, Mr NICOLAZO, Mr QUILLIEN.
Absent excusé : /
Absent : Mr MICHELET
Secrétaire de séance : Mme LE JOUBIOUX

2025-06- COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET MOUILLAGES

Rapporteur : Mme RENARD

VU l'avis favorable à la majorité de la commission plénière du 16 février 2026,

Mme RENARD expose que le CFU du budget annexe mouillages présente un excédent de clôture de fonctionnement de 2 223.62 € propre à l'exercice. Cet excédent doit être ajouté à l'excédent reporté, **le solde au 31/12/2025 en fonctionnement s'établit à + 9 020.94€.**
En investissement, il présente un déficit de 8 463.36 €, ajouté au déficit reporté, **le solde au 31/12/2025 en investissement s'établit à -8 909.40 €.**
Le résultat global des deux sections est alors de + 8 574.90 €. Comme il n'y a pas de restes à réaliser, ce résultat constitue l'excédent définitif du budget annexe des mouillages.

Section de fonctionnement :
Le montant global des dépenses de fonctionnement s'élève à 45 990.50 € en 2025. **L'augmentation est dû aux interventions de CELTIC MARINE (dépenses qui passent exclusivement en fonctionnement)**
Les dépenses de fonctionnement comprennent la redevance versée à l'Etat au titre de l'AOT mouillages pour un montant de 14 169 € (art 651). Les charges de personnel (chap 012) de 5 000 € ont été versées cette année.
Le montant global des recettes de fonctionnement s'élève à 48 214.12 € en 2025.

Pour l'exercice 2025, voici les fréquentations en contrats permanents sur les 5 zones autorisées :

	Mouillages plaisanciers	**Mouillages professionnels**
Banastère	41 %	100%
Kermor	85 %	Non concerné
Rouvran	53 %	Non concerné
Castel	Non concerné	70 %
Pencadénic	100%	60 %

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement 2025 sont le remboursement du capital sur l'emprunt souscrit en 2016 pour financer les travaux de réhabilitation.
Les recettes d'investissement 2025 sont les suivantes :

- 7 745.11 € d'amortissement sur les travaux d'installation des équipements de mouillage.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-215602525-20260305-2026_06-DE

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de ses membres, d'approuver la présentation du CFU 2025 et du résultat définitif comme suit :

	REALISES		Excèdent ou déficit après RAR de l'exercice 2025
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Déficit reporté		8 909.40 €	
Excédent reporté	15 706.72 €		
Recettes (hors excédent reporté)	48 214.12 €	16 208.47 €	
Dépenses(hors déficit reporté)	45 990.50 €	7 745.11 €	
Part affecté à l'investissement 2023			
Déficit de l'exercice			
Excédent de l'exercice	2 223.62 €	8 463.36 €	
Excédent de clôture			
Déficit de clôture			
Résultat global de clôture	2 223.62 €	8 463.36 €	10 686.98 €
EXCEDENT CUMULE	**9 020.94 €**		**8 574.90 €**
DEFICIT CUMULE		**-446.04 €**	

Annexes : CFU 2025

Madame TOQUER,

1ère adjointe

Madame LE JOUBIOUX,

Secrétaire